

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 12 mai 2025 modifiant l'arrêté du 25 avril 2025 fixant le nombre de qualifications hospitalières de praticien certifié offertes par concours sur titres pour l'année 2025 aux militaires servant en vertu d'un contrat en qualité de praticien des armées (concours B)

NOR : ARMK2513927A

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2004-537 du 14 juin 2004 modifié relatif au régime indemnitaire particulier des praticiens des armées ;

Vu le décret n° 2004-538 du 14 juin 2004 relatif à la reconnaissance des niveaux de qualifications des praticiens des armées ;

Vu le décret n° 2008-933 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des praticiens des armées ;

Vu le décret n° 2008-939 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers sous contrat ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 modifié fixant l'organisation des concours sur titres pour l'attribution des niveaux de qualification de praticien confirmé, de praticien certifié de médecine d'armée et de praticien certifié de recherche du service de santé des armées et pour l'attribution du niveau de qualification hospitalière de praticien certifié ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2025 fixant le nombre de qualifications hospitalières de praticien certifié offertes par concours sur titres pour l'année 2025 aux militaires servant en vertu d'un contrat en qualité de praticien des armées (concours B),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le tableau de l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2025 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

Corps	Disciplines	Nombre de qualifications
Médecin des armées	Anesthésie et réanimation	4
	Biologie médicale	2
	Cardiologie et maladies cardio-vasculaires	1
	Chirurgie digestive et viscérale	1
	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
	Chirurgie urologique	4
	Dermatologie	1
	Hématologie	1
	Médecine interne	4
	Médecine interne pathologie infectieuses et tropicales	1
	Médecine physique et réadaptation	1
	Neurochirurgie	2
	Ophtalmologie	1
	Oto-rhino-laryngologie	2
	Pneumologie	1

Corps	Disciplines	Nombre de qualifications
	Psychiatrie et psychologie clinique	3
	Radiodiagnostic et imagerie médicale	2
	Rhumatologie	3
	Santé publique	2
	Urgentiste	2
Pharmaciens des armées	Biologie médicale	3
	Pharmacie hospitalière	3
TOTAL		45

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.
Fait le 12 mai 2025.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chargé des fonctions de sous-directeur
Etudes et politiques des ressources humaines
de la direction centrale du service de santé des armées,*
F. HONORÉ